



Participez en tant que citoyen.ne à l'appel pressant lancé aux parlementaires européens luxembourgeois et à la ministre de l'Environnement :

Oui à la préservation de nos écosystèmes lors des décisions européennes à venir !

Ce jeudi 15 juin 2023, l'un des projets de loi les plus importants pour la protection de la biodiversité, appelé « Nature Restoration Law », sera voté par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen (*).

Ainsi, Christophe Hansen (CSV) et Tilly Metz (déi Gréng), en tant que membres de cette commission, participeront le 15 juin à la décision sur l'avenir de nos bases de vie – des écosystèmes sains en Europe. Les 88 députés européens de la commission ENVI doivent montrer cette semaine qu'ils soutiennent le « Green Deal » européen, la stratégie de l'UE en matière de biodiversité jusqu'en 2030, ainsi que l'accord de la COP15 à Montréal. Le projet présenté par la Commission européenne peut certes être amélioré sur certains points, mais il représente néanmoins un bon consensus.

C'est pourquoi les ONGs européenne, ainsi que le Mouvement Ecologique et natur&ëmwelt asbl, soutiennent ce projet !

Il faut au moins 45 voix pour que le projet de loi ait une réelle chance d'être adopté lors de la prochaine session plénière du Parlement européen début juillet. Chaque voix compte ! Le Mouvement Ecologique et natur&ëmwelt asbl lancent un appel pressant aux partis politiques ainsi qu'aux députés européens Christophe Hansen et Tilly Metz pour qu'ils votent en faveur du projet de loi

Le vote de la commission ENVI est actuellement le plus important, car il est au cœur du vote ultérieur en plénière.

Le Parti Populaire Européen (PPE), dont le CSV est membre et qui est représenté par les parlementaires européens Christophe Hansen et Isabel Wiseler-Lima, a rejeté intégralement le

projet de loi de la Commission européenne. L'une des propositions avancées était que la proposition allait trop vite et qu'elle mettait en danger la sécurité alimentaire en Europe.

Pourtant, les connaissances scientifiques prouvent qu'une agriculture durable, qui continuera à produire de bons rendements à long terme, dépend d'écosystèmes fonctionnels.

C'est surtout l'agriculture qui a besoin de la loi européenne !

Les chiffres qui décrivent l'état de notre nature et également des sols si importants pour l'agriculture prouvent que la proposition de loi arrive plutôt trop tard que trop tôt : 60 à 70 % des sols en Europe sont aujourd'hui en mauvais état. Comme le prouve toute une série d'expertises scientifiques indépendantes, le nombre d'oiseaux en milieu ouvert utilisés par l'agriculture a diminué de près de 60 % (!) au cours des 40 dernières années. La biomasse des insectes a diminué d'environ 75 % au cours des 30 dernières années. Dans l'ensemble de l'UE, seuls 14 % des habitats sont en bon état. Une étude récente a de nouveau désigné l'agriculture, et notamment l'utilisation de pesticides et d'engrais, comme la principale cause du déclin de la plupart des populations d'oiseaux.

Si le PPE et ses membres continuent à bloquer la loi européenne sur la renaturation, ils feront finalement le jeu de l'agro-industrie et non des exploitations agricoles familiales. Car c'est l'agro-industrie qui tire des bénéfices à court et moyen terme, à hauteur de milliards, notamment de l'utilisation élevée de pesticides et d'engrais et de l'élevage intensif.

Ainsi, à moyen et long terme, les perdants seraient non seulement la nature et la société, mais aussi et surtout les agriculteurs.

En soutenant le règlement de l'UE sur la restauration de la nature, les politicien.ne.s de l'UE assurent l'avenir de ceux qu'ils veulent représenter et protéger en plus de la biodiversité : les agriculteurs/ices.

Les ministres des États membres votent également

Le 20 juin 2023, le Conseil Environnement de l'UE (ENV) (les ministres en charge de l'environnement des États membres) se réunira à Luxembourg. La loi sur la renaturation est entre autres à l'ordre du jour de cette réunion.

Heureusement, **la ministre luxembourgeoise de l'Environnement, Joëlle Welfring, a jusqu'à présent fait un travail exemplaire** en s'engageant pour une loi encore plus ambitieuse. Il faut également souligner ici les efforts de la ministre pour maintenir la formulation de la Commission européenne sur la protection des écosystèmes existants (clause de non-détérioration).

Le Mouvement Ecologique s'est déjà adressé en avril à Joëlle Welfring, ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, pour lui demander de continuer à s'engager pour une loi forte.

Impliquez-vous en tant que citoyen.ne jusqu'à jeudi !

Une association d'ONG environnementales permet aux citoyens de faire entendre leur voix pour une législation forte.

Les signatures sont collectées via un formulaire en ligne et envoyées de manière ciblée aux députés européens responsables et aux ministres compétents des États membres.

Le formulaire peut être téléchargé sur www.restorenature.eu/en/take-action. Il propose un message standard qui peut être adapté individuellement.

Plus de 780.000 citoyen.ne.s de l'UE ont déjà signé le formulaire. Participez- vous aussi jusqu'à jeudi, le jour décisif !

Plus d'informations

Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du Mouvement Ecologique :
www.meco.lu

(*) Contexte du projet de loi sur la renaturation

Jusqu'à présent, le droit européen ne prévoyait pas d'objectifs contraignants en matière de restauration de la nature. Mais avec le Green Deal européen, la Commission européenne a initié une nouvelle stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030. L'une des mesures qui y sont mentionnées est une **proposition de loi avec des objectifs contraignants de restauration de la nature**. Après plusieurs retards, cette proposition de loi a été publiée par la Commission européenne le 22 juin 2022.

La loi dite de restauration de la nature (Natur Restoration Law) constitue le premier acte législatif majeur de l'UE en matière de protection de la nature depuis l'adoption de la directive Faune-Flore-Habitats (FFH) en 1992.

En bref, la Commission propose de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'UE d'ici 2030 et de réparer tous les écosystèmes nécessitant une restauration d'ici 2050.

Hormis quelques propositions d'amélioration, la plupart des organisations environnementales saluent la proposition de la Commission :

- [NABU : Une chance unique en Europe – Nous soutenons la « loi sur la restauration de la nature » de l’UE.](#)
- [WWF, EEB, ClientEarth, BirdLife : Proposal for a regulation on nature restoration NGO analysis – août 2022](#)
- [BUND : Renaturation des écosystèmes : Bénéfique pour la nature, le climat et l’homme](#)